

Le 3 avril 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote, Yvon-Paul Morrissette et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 06-120 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 6 mars 2006, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 6-03-06 Abstention: Monsieur Laurent Habel qui était absent à cette assemblée.

Rés. 06-121 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 20 mars 2006, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 20-03-06

Rés. 06-122 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 13 mars 2006 de la Bibliothèque municipale, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 13-03-06  
Bibliothèque

Rés. 06-123 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de mars 2006, telles qu'énumérées à l'annexe "A" du présent procès-verbal.  
Comptes du mois

Rés. 06-124 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal rembourse un montant de 83 945 \$ au fonds de roulement, conformément aux échéances de remboursement.  
Remboursement fonds de roulement

Dépôt du rapport financier 2005 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le rapport financier 2005 ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Pierre Lessard, c.g.a.

Rés. 06-125 Attendu que le courtier de la municipalité, PMT Roy, Assurances et Services Financiers, a procédé à l'analyse de notre couverture d'assurance et suggère d'augmenter nos protections actuelles et de nous assurer pour certains risques que la municipalité assumaient;

Attendu que parmi l'ensemble des options proposées, toutes ne présentent pas des risques d'importance pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal prenne les couvertures d'assurance supplémentaires suivantes:

- Contrefaçon de chèque ou traite  
Limite d'assurance: 20 000 \$  
Surprime annuelle: 60 \$ (taxes en sus)
- Assurance Umbrella  
Limite d'assurance: 5 000 000 \$  
Surprime annuelle: 1 550 \$ (taxes en sus)

Rés. 06-126 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive le directeur du service incendie, monsieur Rock Lajeunesse, au 38<sup>ème</sup> congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se

tiendra du 3 au 6 juin 2006 à Rimouski. Les coûts d'inscription au congrès, au montant de 293,31\$, et au souper-dansant, au montant de 40 \$, seront payés par la municipalité. Ses frais de déplacement lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

- Rés. 06-127  
Arbitre grief #2006-01  
Attendu que la CSN nous suggère deux noms pour agir comme arbitre dans le grief #2006-01;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal retienne le nom de Me Nicolas Cliche pour agir comme arbitre dans le grief #2006-01.
- Rés. 06-128  
Responsable de la gestion des cours d'eau  
Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal nomme madame Chantale Richard, personne désignée comme responsable de l'application des règles de gestion des cours d'eau pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.
- Rés. 06-129  
Adhésion Carrefour action  
Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adhère à l'organisme Carrefour action municipale et famille, pour l'année 2006, au montant de 57,51\$.
- Rés. 06-130  
Colloque Carrefour action  
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive madame Lyse Gingras, conseillère, au 18<sup>ème</sup> colloque de Carrefour action municipale et famille qui se tiendra du 26 au 28 mai 2006 à Bromont. Le coût d'inscription est de 230,05\$. Ses frais de déplacement lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.
- Rés. 06-131  
Subvention CODEF  
Attendu que dans le cadre des Fêtes du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Site d'interprétation et de plein air Les Sept Chutes, la CODEF organise un cocktail marquant le lancement des Fêtes auquel participera la Lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Lise Thibault;
- Attendu qu'à chaque année, au mois d'août, la CODEF organise une Fête de la famille qui se déroule en même temps que les activités de clôture du camp d'été où tous les jeunes du camp ont accès gratuitement au site avec leur famille;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à la Corporation de développement de St-Ferréol-les-Neiges (CODEF) une aide financière de 2 000 \$ pour leur cocktail de 20<sup>ème</sup> anniversaire et de 1 000 \$ pour la Fête de la Famille.
- Rés. 06-132  
Études géotechniques rue des Hirondelles  
Attendu la résolution #06-04 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal de demander des études plus poussées au promoteur de la rue des Hirondelles pour s'assurer de la stabilité des sols;
- Attendu les commentaires sur ce rapport préparés par monsieur Germain Tremblay;
- Attendu l'avis légal du procureur de la municipalité remis aux membres du comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu la préoccupation du comité consultatif d'urbanisme pour la sécurité de ses citoyens;

### En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de transmettre une lettre au promoteur de la rue des Hirondelles afin que des études géotechniques plus poussées soient effectuées pour s'assurer de la stabilité des sols dans ce secteur puisque le rapport déposé lui semble sommaire et insatisfaisant. Il est spécifiquement demandé que de deux à trois forages mécaniques soient effectués jusqu'à la roche en place selon une ligne nord-sud, afin de connaître la nature et l'épaisseur des sédiments et leur capacité portante. Il est également demandé à l'urbaniste de vérifier avec le ministère de l'Environnement et le procureur de la municipalité, au besoin, s'il est possible d'exiger dans ce secteur un système de bio-filtration à base de tourbe.

Rés. 06-133 Soupape de retenue	<p>Attendu la résolution #06-07 du comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>Attendu l'avis technique verbal de la compagnie Guillot, fait à l'urbaniste, précisant qu'il est possible d'installer une soupape de retenue pour les résidences sans sous-sol ni cave mais à un coût élevé et qu'il serait probablement fort inutile de procéder à cette installation considérant qu'il est rare que le refoulement des égouts remonte au niveau du rez-de-chaussée;</p> <p>Attendu le projet de règlement déjà déposé aux membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 24 janvier 2006;</p> <p>Attendu que la municipalité désire se protéger contre tout recours en dommages causés aux immeubles ou à son contenu suite à un refoulement d'égout;</p>
	<p><u>En conséquence:</u></p> <p>Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement de construction, tel que présenté dans le projet de règlement soumis au comité consultatif d'urbanisme.</p>
Rés. 06-134 Pénalités abattage d'arbres	<p>Attendu les amendes prévues dans la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> en cas de contravention aux règlements d'urbanisme pour l'abattage d'arbres;</p> <p>Attendu que pour s'appliquer directement aux citoyens, les normes inscrites à la politique sur la plantation et l'abattage d'arbres doivent être reproduites dans les règlements d'urbanisme;</p>
	<p><u>En conséquence:</u></p> <p>Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'ajouter l'article 5.2 "Amendes" de la Politique sur la plantation et l'abattage d'arbres au règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme.</p>

1. d' approuver le plan projet de lotissement de la prolongation de la rue Giguère;
2. d'acquiescer à la demande du promoteur de ne pas développer dans l'immédiat la portion ouest de la rue Gilbert à la condition que cette partie soit réservée, qu'il y ait des engagements et des garanties dans l'éventualité où un projet de développement aurait lieu à l'ouest pour que la section de rue soit développée avec les services d'aqueduc et d'égout;
3. de refuser de financer par règlement d'emprunt et taxe de secteur la construction de la rue et l'implantation des services; et
4. de demander au promoteur de préparer un plan d'affaire et d'effectuer des analyses de coûts pour déterminer s'il y a nécessité de procéder au financement des travaux.

Rés. 06-136  
Branchement  
à l'égout lot  
379-15

Attendu que monsieur Jean-Claude Simard demande s'il est possible de raccorder au réseau d'égout le lot 379-15, afin d'y ériger une construction neuve;

Attendu que monsieur Simard demande que le raccordement au service d'égout soit fait directement sur le lot adjacent (379-16) dont le branchement a été autorisé malgré la non conformité à la réglementation en vigueur;

Attendu que la résolution #04-159 du conseil municipal mentionne que le raccordement à l'égout des lots 382-20 et 379-16 a été autorisé mais qu'il s'agissait d'une situation particulière qui n'est pas susceptible de se reproduire et que la municipalité ne désire plus autoriser ce genre d'exception;

Attendu que sur le lot 382, il pourrait y avoir de nouveaux lotissements et par conséquent de nouvelles constructions;

Attendu que le lot 379-15 est situé en périphérie d'urbanisation et que le service d'égout pourrait être prolongé malgré le fait que le sol soit composé de roc à cet endroit;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de monsieur Jean-Claude Simard de raccorder au service d'égout la future construction à être érigée sur le lot 379-15.

Rés. 06-137  
Demande de  
modification  
du règlement  
de zonage  
zone CC3

Attendu la demande de modification au règlement de zonage pour la zone CC3 déposée au comité consultatif d'urbanisme par un groupe de citoyens représenté par messieurs Éric Frenière, Mathieu Laliberté et Jacques Gourmelen, concernant les marges de recul et latérales, le nombre d'unité par bâtiment, les consultations publiques et les usages permis;

Attendu la décision précédente du comité consultatif d'urbanisme de réduire à onze (11) mètres la hauteur permise dans la zone CC3;

Attendu que la zone CC3 est soumise à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la zone commerciale existe depuis de nombreuses années et bien avant l'implantation de résidences en bordure de la rue de la Tourbe;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette, appuyé par monsieur Robert Pilote et résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas intervenir sur les demandes du groupe de citoyens de la rue de la Tourbe et de maintenir sa position concernant la diminution à 11 mètres pour la hauteur

des bâtiments dans le secteur de zone CC3.

Pour: Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morissette, Robert Pilote et André Drolet

Contre: Madame Lyse Gingras qui est d'accord avec la diminution de la hauteur des bâtiments à 11 mètres mais contre le fait que l'on ne tienne pas compte des commentaires des citoyens.

Monsieur Laurent Habel qui n'est pas favorable à l'idée de diminuer à 11 mètres la hauteur des bâtiments dans la zone CC3 parce que cette modification aura pour effet de rendre dérogatoire les bâtiments du Scandinave. Un permis a été obtenu en bonne et due forme en 1988 pour des bâtiments de 15 mètres de hauteur. La modification devrait prévoir une zone particulière pour que ces bâtiments puissent se reconstruire à 15 mètres advenant qu'ils soient détruits par un sinistre. De plus, les copropriétaires du Scandinave n'ont jamais été informés de cette modification et celle-ci se fait à leur insu. Pour leur part les résidants de la rue de la Tourbe sont déjà protégés puisque la municipalité a adopté un PIIA qui favorise des percées visuelles pour les nouvelles constructions qui s'implanteront dans la zone CC3.

Rés. 06-138  
Demande  
d'utilisation  
autre qu'agri-  
cole Danielle  
Émond

Attendu le projet de madame Danielle Émond et de monsieur Louis-Marie Caron pour l'aménagement d'un gîte du passant, la construction d'une résidence, l'implantation d'une écurie et le développement d'un projet d'activités agro-touristiques reliées aux chevaux;

Attendu que pour construire une résidence unifamiliale isolée en zone agricole provinciale il faut obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que le projet vise à développer une activité agricole en zone agricole;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer la demande d'utilisation autre qu'agricole de madame Danielle Émond sur le lot 299-P.

Rés. 06-139  
Adoption  
règl. #06-497

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipaladopte le règlement numéro 06-497 modifiant le règlement #91-252 concernant le brûlage d'herbes, de broussailles et de déchets. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 06-140  
Adoption  
projet de règl.  
#06-499

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipaladopte le projet de règlement numéro 06-499 modifiant le règlement numéro 89-217 intitulé « Règlement de construction » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morissette, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement de modification du règlement #00-405 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 06-141  
Modification  
règl. #02-441  
(04-467)

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #02-441, modifié par le règlement #04-467, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 92 400 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #02-441 (04-467) pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu:

- que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #02-442 (04-467) soit réduit de 130 000 \$ à 92 400 \$;
- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #03-445 (04-463) à un coût moindre que celui prévu initialement;

Rés. 06-142      Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 203 380 \$;

Modification  
règl. #03-445  
(04-463)      Attendu que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité a approprié l'aide financière de 56 230 \$ provenant du gouvernement, versée en rapport avec ces travaux dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec Municipalités*";

Attendu que le financement du solde du coût des travaux, soit la somme de 147 150 \$, a été entièrement réalisé;

Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #03-445 (04-463) pour préciser le financement de la dépense;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu:

- que le montant de la dépense du règlement #03-445 (04-463) soit réduit de 214 000 \$ à 203 380 \$ et celui de l'emprunt de 157 770 \$ à 147 150 \$;
- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Rés. 06-143      Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #04-461 (04-470) à un coût moindre que celui prévu initialement;

Modification  
règl. #04-461  
(04-470)      Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 37 500 \$;

Attendu qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 10 300 \$, a été financé de façon permanente;

Attendu que pour payer une partie des travaux, la municipalité désire approprier à même

le fonds général, un montant de 27 200 \$;

Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #04-461 (04-470) pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

### En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu:

- que le montant de la dépense du règlement #04-461 (04-470) soit réduit de 60 000 \$ à 37 500 \$ et celui de l'emprunt de 40 000 \$ à 10 300 \$;
  - qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Rés. 06-144 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a procédé au refinancement des  
Modification règlements #171, 88-200, 94-322, 94-323 et 99-393 sans frais de financement;  
règl. #05-477

Attendu que l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #05-477 pour annuler le montant de la dépense et de l'emprunt;

### En conséquence:

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu:

- que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #05-477 soit annulé;
  - qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Rés. 06-145  
Subvention  
déneigement  
rues privées

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention pour le déneigement des rues privées, suivant le pourcentage établi en prenant le coût du déneigement des rues municipales par rapport au budget global de la municipalité, soit 12%. Ce pourcentage sera appliqué sur le coût de la facture ou des taxes municipales perçues dans la rue, le moindre des deux.

Rés. 06-146      Attendu que le réseau d'aqueduc municipal est alimenté à partir de deux (2) puits souterrains;  
Gestion des      aquifères

Attendu que le débit d'exploitation d'un ouvrage de captage en eau souterraine est grandement influencé par les conditions climatiques qui prévalent au fil des années;

Attendu qu'en fonction de ces conditions, le comportement d'une nappe phréatique peut être affecté à long terme;

Attendu qu'avec un suivi adéquat, il est possible d'identifier s'il y a surexploitation des puits et au besoin d'intervenir en temps opportun;

Attendu que Mission HGE inc. a soumis une proposition pour le suivi du comportement de l'aquifère exploité;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition de Mission HGE inc. (février 2006) pour procéder à la gestion de l'aquifère exploité. Un montant maximal de 13 702,60\$ est prévu pour l'acquisition des équipements et le paiement des honoraires, conformément à l'estimé préparé par monsieur René Lamontagne en date du 13 février 2006. Ce montant sera payé à même le surplus cumulé.

- Rés. 05-147      Attendu que sur le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges plusieurs habitations sont louées pour des périodes moindre que 30 jours;
- Évaluation habitations en location      Attendu que ces habitations sont assujetties à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (L.R.Q. c. E-14.2);

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-21), "un immeuble résidentiel dont l'exploitant doit être titulaire d'une attestation de classification délivrée en vertu de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*" appartient à la catégorie des immeubles non résidentiels;

Attendu que plusieurs habitations louées pour des périodes moindre que 30 jours ont été portées au rôle d'évaluation sans être identifiées comme des immeubles non résidentiels;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal mandate les évaluateurs de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à demander à Tourisme Québec la liste des immeubles qui ont été classifiés comme des établissements touristiques et, s'il y a lieu, que l'inscription des immeubles apparaissant à cette liste soit modifiée au rôle d'évaluation pour qu'ils soient identifiés comme appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels s'ils ne le sont pas.

- Rés. 05-148      Attendu que le conseil municipal a établi un tarif fixe à l'été 2005 pour l'installation des entrées de services;
- Tarification entrées de services      Attendu que le conseil municipal souhaite appliquer la notion d'utilisateur payeur;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal charge le prix coûtant pour l'installation des entrées de services.

- Rés. 05-149      Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le document "Fermeture de fossé" préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, concernant l'installation des tuyaux dans les fossés de rue par les propriétaires. Une copie de ce document devra être remise à toute personne qui demande un permis de construction et il devra être publié dans une édition du journal Le Sommet qui est transmise à tous les propriétaires non résidants.

- Rés. 05-150      Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal engage Paysagement Quatre-Vents enr. au tarif de 25\$/l'heure pour l'entretien des végétaux (arbres, arbustes et plantes vivaces et annuelles à l'exclusion de la pelouse) dans les parcs et sur les terrains municipaux, pour l'année 2006.

- Rés. 05-151  
Carrosserie camion de services Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal fasse réparer la carrosserie du camion de services Dodge Ram 2000 au Garage Daniel Lachance inc. pour un montant de 1 393 \$ + taxes.
- Rés. 05-152  
Employé régulier Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le statut d'employé régulier à monsieur Daniel Paré.
- Rés. 05-153  
Conteneur à déchets Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition d'un conteneur à déchets de 6 verges cubes à être installé à la sortie du chemin de l'Abitibi-Price, au coin du rang St-Antoine, du côté ouest de la rue. Si l'emprise de la rue n'est pas suffisante pour qu'il y soit installé, une demande devra être faite au propriétaire du terrain pour pouvoir l'installer chez lui.
- Rés. 05-154  
Assurance vie pompiers Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal majore la couverture d'assurance vie des pompiers à temps partiel à 200 000 \$. Le montant de la prime est de 900 \$ + taxe.
- Rés. 05-155  
Versement bibliothèque Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal verse une tranche de 10 000 \$ à la Bibliothèque municipale "Aux Sources", tel que prévu au budget 2006.
- Rés. 06-156  
Offre d'achat lot 50-6 Attendu que le propriétaire des lots 50-6 et 50-7 a refusé l'offre d'achat déposé par la municipalité pour le motif qu'il la jugeait ridicule;  
Attendu que le prix demandé par le propriétaire est de 0,90\$/pied carré;  
Attendu qu'une vérification des contrats passés dans le secteur du Lac des Trois-Castors démontre que les prix payés en 2005 varient entre 0,17\$/p.c. et 0,81\$/p.c.;  
Attendu que pour les fins auxquelles est destiné le terrain que la municipalité veut acheter, il n'est pas nécessaire d'acquérir les deux lots, soient 50-6 et 50-7;  
Attendu que l'aménagement du fossé de drainage de la rue de la Loutre peut se faire entièrement sur le lot 50-6;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal offre à monsieur Georges St-Pierre un montant de 20 000 \$ (0,85\$/p.c.) pour l'acquisition du lot 50-6 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol.
- Rés. 06-157  
Entente baseball mineur Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, à signer l'entente intermunicipale de baseball mineur Côte-de-Beaupré à intervenir avec la municipalité de Boischatet, pour l'année 2006.
- Rés. 06-158  
Abat-poussière Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal retienne la soumission de Sebci pour la fourniture de chlorure de magnésium liquide concentré à 30%, au coût de 263,33\$/m<sup>3</sup> pour une quantité approximative de 39 m<sup>3</sup>.
- Rés. 06-159  
Regroupement des femmes Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive madame Lyse Gingras pour participer à la rencontre organisée par le *Regroupement des groupes de femmes de la région 03*, le 5 mai 2006 à Québec sous le thème "Villes et villages à notre image, Soyons présentes!". Le coût d'inscription est de 20 \$.

20 \$.

- Rés. 06-160      Attendu le nombre élevé d'accidents causés par le feu de circulation à l'intersection du boulevard Ste-Anne et de la rue de la Seigneurie à Beaupré;
- Boul. Ste-Anne
- Attendu que les conducteurs de voiture qui viennent de l'École secondaire Mont-Ste-Anne ou des commerces situés sur le côté nord du boul. Ste-Anne, à l'ouest de la rue de la Seigneurie, et qui veulent tourner vers St-Ferréol-les-Neiges, lorsqu'ils aperçoivent le feu rouge à leur gauche croient faussement que la circulation du boul. Ste-Anne provenant de l'est est arrêtée et qu'ils peuvent traverser en toute sécurité;
- Attendu que le feu rouge aperçu par les conducteurs est en fait celui interdisant aux véhicules circulant vers l'ouest sur le boul. Ste-Anne de tourner sur la rue de la Seigneurie;
- Attendu que les conducteurs qui sont sur le côté nord du boul. Ste-Anne, à l'ouest de la rue de la Seigneurie, ne voient que le feu rouge et non pas ceux au vert en direction opposée;
- Attendu qu'il y a eu plusieurs accidents sur le boul. Ste-Anne à cet endroit, impliquant des citoyens de St-Ferréol-les-Neiges;
- Attendu qu'il ne faudrait pas attendre qu'il y ait des morts avant de corriger cette situation;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal demande au ministère des Transports à ce que la limite de vitesse soit réduite à 50 km/h sur le boulevard Ste-Anne entre le viaduc (accès Mont-Ste-Anne) et la sortie de l'École secondaire Mont-Ste-Anne jusqu'à ce que des études aient été réalisées pour rendre ce secteur plus sécuritaire et que des travaux correctifs aient été exécutés. Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Beaupré, à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et au député de Charlevoix, monsieur Rosaire Bertrand.
- Rés. 06-161      Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal félicite le CLD Côte-de-Beaupré pour le premier prix qu'il a obtenu dans la catégorie "Services touristiques" aux Grands prix du Tourisme québécois, Volet région de Québec.
- Félicitations
- CLD
- Rés. 06-162      Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal nomme le garde-feu municipal, monsieur Marc Racine, en charge de l'application du règlement #99-399 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau. Des constats d'infraction devront être émis aux contrevenants conformément à la réglementation.
- Application  
règl. sur l'eau  
potable

Levée de l'assemblée à 21h40.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

## ANNEXE "A"

### LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE DU 3 AVRIL 2006

157- Club d'Auto-neige Le Sapin d'Or inc.	1 200,00\$
158- Festival de l'Oie des Neiges	60,00
159- Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	50,00
160- Dominique Paré	42,70
161- René Bédard, avocat	251,63
162- Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges	914,25
163- Ensemble vocal Arc-en-Sons	150,00
164- Services M. & R. inc.	419,95
165- Ricoh Canada inc.	438,11
166- Cinemax Québec inc.	155,00
167- Déneigement Daniel Lachance inc.	85 233,17
168- Ville de Beaupré	86 247,47
169- Village Vacances Valcartier inc.	882,53
170- Bertrand Sylvain	58,62
171- Services M. & R. inc.	669,92
172- Ministre des finances du Québec	242,00
173- Société de l'Assurance automobile du Québec	81,00
174- Propane Charlevoix	499,74
175- Michèle Connaughton	18,00
176- Services M. & R. inc.	429,95
177- Ministre des finances	242,00
178- Commission de la santé et de la sécurité du travail	11 172,85
179- M.R.C. de La Côte-de-Beaupré	21 138,69
180- Communauté Métropolitaine de Québec	5 435,34
181- Télé-Recharge	2 300,50
182- Clinique vétérinaire de Château-Richer	40,26
183- Ministre des finances	124,00
184- Services M. & R. inc.	79,99
185- Bell Canada	280,19
186- Manon Larouche	149,40
187- SSQ, Société d'assurance-vie inc.	3 159,70
188- SSQ Groupe Financier	1 721,06
189- Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré	333,23
190- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	564,55
191- Gérald Landry	116,08
192- Claudette Lachance	15,00
193- Germain Tremblay	448,84
194- Alex Coulombe ltée	170,91
195- Raynald Morin et Claudette Gauvreau	4,77
196- Quillorama de la Côte	126,00
197- Cinéma Le Clap	90,00
198- Centre de céramique de Ste-Foy	128,00
199- Stellain Sylvain	17,25
200- Charles Forbes	600,00
201- Sonia Chassé	300,50
202- Léopold Jacques	900,00
203- Municipalité de St-Joachim	1 776,42
204- Mario Vandal, architecte	186,91
205- Autobus des Seigneuries inc.	1 150,25
206- Formules municipales	587,38
207- Centre de la Côte-de-Beaupré	1 233,68
208- Université Laval	69,02

209- Johanne Savard	516,14\$
210- Plongée sous-marine Nautilus	75,82
211- École nationale des pompiers	77,75
212- Normand Desrochers	201,29
213- Garage Daniel Lachance inc.	227,74
214- Florence Beauvent	80,00
215- Josée Blanchard	80,00
216- Pierrette Bujold	40,00
217- Denis Cantin	120,00
218- Marina Chidiac	40,00
219- Doris Dion	40,00
220- Marie-Christine Dorval	40,00
221- Dominique Fleury	40,00
222- Michel Gauthier	80,00
223- Jean-Guy Giguère	155,00
224- Micheline Giroux	40,00
225- Pierre Laberge	160,00
226- Louise Lagarde	63,60
227- Michel Lamontagne	160,00
228- Caroline Lapointe	40,00
229- Hugues Longpré	80,00
230- Marc Magny	120,00
231- Annie Morin	80,00
232- Denis Ouellet	40,00
233- Lucie Picard	80,00
234- Carole Plante	80,00
235- René Roussin	80,00
236- Nathalie Samson	40,00
237- Solange Simard	80,00
238- François Soucy	80,00
239- Michèle Thivierge	80,00
240- François Drouin (Petite caisse)	15,78
241- Station Service du Faubourg	1 061,54
242- Quincaillerie Normand Lachance inc.	1 274,03
243- Produits Capital inc.	53,39
244- Imprimerie Blouin inc.	373,83
245- (Annulé)	
246- Aréo-Feu ltée	32,21
247- Clinique Vétérinaire de Château-Richer	51,76
248- Groupe CCL	88,57
249- Buro Plus	386,43
250- Marc Tremblay inc.	704,40
251- Fédération québécoise des municipalités	19,14
252- Laboratoire de l'environnement LCQ inc.	154,13
253- Pouliot, L'Écuyer, avocats	10 054,91
254- Usinage et Hydraulique J. Lessard	80,51
255- Québec Linge	30,34
256- Génivar Groupe Conseil	12 776,64
257- Boivin et Gauvin inc.	4 570,87
3021- Hydro-Québec	985,17
3022- Telus Mobilité	585,22
3023- Hydro-Québec	4 532,55
3024- Hydro-Québec	139,00
3025- Oricom Internet	17,20
3026- Rogers Sans-Fil	65,51
3027- Hydro-Québec	26,48

3028- Ministre du Revenu du Québec	8 526,01\$
3029- Receveur Général du Canada	4 244,89
3030- Bell Canada	966,75
3031- Hydro-Québec	1 910,89
50068- Ted Page	629,03
50069- Daniel Paré	442,24
50070- Robert Pichette	237,82
50071- Daniel Lachance	191,64
50072- Ted Page	629,03
50073- Daniel Paré	442,24
50074- Robert Pichette	0,49
50075- Rock Lajeunesse	191,64
50076- Ted Page	629,03
50077- Daniel Paré	554,71
50078- Rock Lajeunesse	463,93
50079- Bertrand Sylvain	200,35
50080- Germain Tremblay	2 418,68
50081- Yvon-Paul Morrissette	1 255,13
50082- Lyse Gingras	1 000,32
50083- Robert Pilote	1 182,52
50084- André Drolet	1 000,32
50085- Claude Côté	149,38
50086- Lynda Andrews	149,38
50087- Suzanne Morin	149,38
50088- Claude Bilodeau	145,29
50089- Ted Page	629,03
50090- Daniel Paré	554,67
50091- Rock Lajeunesse	443,22
50092- Daniel Lachance	288,17
50093- Raynald Racine	267,00
50094- Germain St-Hilaire	213,60
50095- Stellain Sylvain	189,37
50096- Judith Paradis	106,80
50097- Martin Sylvain	160,20
50098- Normand Lachance	213,60
50099- Magella Tremblay	106,80
50100- Bertrand Sylvain	190,71
50101- Steeve Lefebvre	320,40
50102- Simon Lajeunesse	160,20
50103- Dany Drouin	170,88
50104- Jonathan Racine	170,88
500086- François Drouin	625,98
500087- Louisianne St-Gelais	455,98
500088- Bertrand Sylvain	701,60
500089- Martin Pouliot	427,95
500090- Manon Larouche	277,21
500091- Chantale Richard	578,02
500092- Kevin Morency-Isabelle	160,22
500093- François Drouin	606,17
500094- Louisianne St-Gelais	455,97
500095- Bertrand Sylvain	518,24
500096- Martin Pouliot	427,96
500097- Manon Larouche	283,83
500098- Chantale Richard	578,03
500099- Kevin Morency-Isabelle	149,04
500100- FrançoisDrouin	695,24

500101- Louisianne St-Gelais	455,98\$
500102- Bertrand Sylvain	559,90
500103- Martin Pouliot	427,95
500104- Manon Larouche	277,21
500105- Chantale Richard	582,79
500106- Simon Castonguay	195,72
500107- Kevin Morency-Isabelle	149,04
500108- Laurent Habel	1 049,46
500109- Monique Goulet	1 000,32
500110- François Drouin	655,65
500111- Louisianne St-Gelais	435,98
500112- Martin Pouliot	427,95
500113- Manon Larouche	277,21
500114- Chantale Richard	578,02
500115- Simon Castonguay	195,72
500116- Kevin Morency-Isabelle	149,04
500117- Marc Racine	538,12
500118- Dany Simard	320,40
500119- Rachel Picard	391,55

soient et sont payés.

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la sus-dite municipalité.

Et j'ai signé, ce sixième jour du mois d'avril deux mille six.

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.